



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2011

À une séance ordinaire tenue le 7 mars 2011, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

M. André Sévigny, conseiller n° 5 - absent

La directrice générale adjointe atteste que plus de 8 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion règlement 654-2011 modifiant le règlement 590-2007 afin d'autoriser spécifiquement dans la zone 146C un seul usage de vente en gros de confiseries
- b. Adoption 1^{er} projet de règlement numéro 654-2011 modifiant le règlement 590-2007 afin d'autoriser spécifiquement dans la zone 146C un seul usage de vente en gros de confiseries
- c. PIIA zone commerciale et industrielle – 294, rue Laurier
- d. CPTAQ – 801, rang de Pierriche
- e. CPTAQ – lots 3387564 et 3387565, rang Gaspé

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Soirée des bénévoles

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Modification à l'organigramme du service de sécurité incendie

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du règlement no 651-2011 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur la branche 19 de la Rivière des Moulanges et des branches 57, 74 et 75 de la Rivière Bourret
- b. Demande de soumission pour le surfaçage et pavage 2011
- c. Investigation du réseau de conduite d'eau – mesures de conductibilité des conduites
- d. Raccordement des puits Grenier et des Merles
- e. Travaux de nettoyage et inspection du réseau d'égout – rues Principale, Roger et Rousseau
- f. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local compensation de base
- g. Achat d'une minifourgonnette cargo

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Affectation au surplus non affecté – jeu d'eau



- b. Financement temporaire – rues Côté & Gingras
- c. Financement temporaire – mise aux normes des puits Grenier et des Merles

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du règlement 653-2011 – Heures d'ouverture de la piste de moto-cross Terre-Rouge pour la saison 2011
- b. Plans et devis – travaux Place Francoeur
- c. Inscription à Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc.
- d. Inscription au 19^e congrès AAPI
- e. PRECO – Déclaration intérimaire de dépenses
- f. Renonciation de droits – lot 3 384 412

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14929-03-2011
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14930-03-2011
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Février

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 380.34 \$
Cathy Bergeron	4 590.24 \$
Martin Miller	2 199.32 \$
Renault Lepage	4 791.38 \$
Dany Lamontagne	3 851.64 \$
Linda Fortin	1 873.13 \$
Membres du conseil et cadres	29 510.85 \$
Employés voirie et bureau	49 541.06 \$
Service de sécurité incendie	6 129.00 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	3 260.00 \$
Personnel de la SAAQ	5 541.95 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2011 :	93 982.86 \$



Comptes payés - Février

Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	570.00 \$
SSQ Groupe financier	Assurances collectives	5 807.09 \$
Groupe Négotel	Téléphones 22 janvier au 21 février	464.30 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	162.68 \$
Télus	Téléphones, internet & cabine télé.	740.20 \$
L'Impériale	Essence et diesel	4 238.50 \$
Côme Côté	Remboursement CSST	388.13 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et salle du Conseil	500.50 \$
Postes Canada	Publicité pour la Fête des Neiges	350.89 \$
Excavation Marcel Fréchette	Libération retenue contractuelle	50 716.89 \$
Club de patinage Les Dorisseaux	Subvention	1 950.00 \$
COMBEQ	2 inscriptions au congrès	1 253.18 \$
La Croix-Rouge	Entente services aux sinistrés	487.40 \$
Maison des jeunes	Subvention mensuelle - janvier 2011	1 227.50 \$
Sonic	Huile (salle communautaire) et diesel	1 041.68 \$
Hydro-Québec	Luminaires et éclairage public	21 987.80 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	471.89 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	114.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 019.29 \$
CARRA	Quote-part 2011	2 663.00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Offre d'emploi biblio.	386.68 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	548.06 \$
CRECA	Formation sur les aires protégées	20.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - février	1 222.73 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - février	698.20 \$
L'Impériale	Essence et diesel	5 212.12 \$
Petite caisse bibliothèque	Renflouement	164.38 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 fév. au 21 mars	469.01 \$
Total des comptes payés pour le mois de février 2011 :		106 876.10 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Février

Geneviève Lejeune	Cours de tricot	145.00 \$
Amusement Dimilo	Avance pour jeux gonflables	582.73 \$
Noëlla Carbonneau	Dépôt de salle	50.00 \$
Petite caisse	Avance pour Fête des Neiges	255.00 \$
Réjean Grenier	Cours de karaté	2 264.10 \$
Mario Hamel	Remboursement de cours	59.50 \$
Nathalie Lemay	Cours Hypnose	4 802.50 \$
Nathalie Lemay	Cours Hypnose (ajustement)	191.25 \$
Ministre des Finances	Permis de boisson (soirée des bénévoles)	80.00 \$
Pierrette Courcy	Tire sur la neige (Fête des Neiges)	400.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de février 2011 :		8 830.08 \$

Comptes à Payer - Février

Aide informatique G. Gosselin inc.	Logiciel	199.37 \$
Amusement Dimiko	Fête des Neiges	582.72 \$
Aréo-Feu	Huile minérale	206.20 \$
ADMQ	Formation SE@O	34.18 \$
Association québécoise d'urbanisme	Formation	165.19 \$
AQLM	Cotisation 2011	360.14 \$
Avensys	Tube de pompe	81.84 \$
Biolab	Analyses d'eau	228.99 \$
Yvon Boucher	2e versement - achat terrain	19 762.56 \$
Buro Plus	Papeterie	963.95 \$
Calèches La Belle Époque	Fête des Neiges	683.55 \$
Cam-Trac	Huile	98.79 \$



Carquest	Pièces	775.21 \$
CGER	Location camion ordures - janvier	7 341.33 \$
C.E.R. Turmel	Fer	14.47 \$
Corporate Express	Seau et essoreuse	173.83 \$
Deschênes	Ampoules, attache fils, ballast...	499.60 \$
Éditions Yvon Blais	Code municipal	294.00 \$
Envir'eau Puits	Honoraires	4 251.34 \$
EIRS Alarme	Installation détecteurs incendie au garage	1 589.25 \$
ESSOR	Ajustement assurances	489.41 \$
Évaluations Patrice Bernier	Honoraires - évaluation d'un lot	1 082.29 \$
Exova	Analyses aux étangs	61.52 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne inc.	Déneigement	3 681.69 \$
Fonds de l'information foncière	Droits de mutation	33.00 \$
Fortin Sécurité Médic	Renflouement trousse de secours	126.70 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneu	27.34 \$
Garage Simon Ouellet	Penture de porte	56.96 \$
Groupe Pages Jaunes	Publicité	144.40 \$
Groupe Sports-Inter	Tableau électronique	216.45 \$
Groupe Tecnic	Manteau	280.87 \$
Harvey	Roulettes	131.70 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	984.30 \$
Installation R. Mailloux	Fête des Neiges	227.85 \$
Jacques Caron inc.	Produits d'entretien	660.68 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	305.00 \$
Laboratoire d'expertise du Québec	Étude géotechnique	10 651.99 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	29 322.24 \$
Librairie Renaud-Bray	Cartes cadeaux	100.00 \$
Linde	Location bouteille	24.38 \$
Logiciels Première Ligne	Contrat d'entretien	874.61 \$
LVM	Contrôle qualitatif	3 858.64 \$
Marché Veilleux	Fête es Neiges, divers pour caucus, etc.	123.31 \$
Ginette Moreau	Remboursement de frais	226.55 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-Part	92 404.15 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - mars	4 276.42 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide - pompier	346.18 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	41 603.06 \$
Peinture Extra inc.	Peinture	424.72 \$
Pitney Bowes	Location compteur timbreuse	111.54 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 068.17 \$
Plania	Honoraires centre sportif	361.72 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite pour réservoir d'eau potable	1 002.54 \$
Protection incendie PC	Inspections, tests et recharges	121.04 \$
Puitbec	Pompage d'un nouveau puits	15 814.84 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	1 386.51 \$
Receveur général du Canada	Renouvellement licence	639.00 \$
Remb. d'autos Chaudière-Appa.	Housse	341.77 \$
Rénovation Bricolage	Renouvellement revue - biblio.	30.37 \$
Services Technologiques A.C. inc.	Renouvellement 2011	3 047.99 \$
Services Jag	Inspection et vignette	131.07 \$
SNC-Lavalin	Surveillance - rues Côté et Gingras	15 644.38 \$
SAAQ	Immatriculation	10 960.15 \$
SOCAN	Droits d'auteurs - musique	210.84 \$
Techni-Géni Environnement	Évaluation valeur écologique	341.78 \$
Tecknolaser	Cartouches d'encre	108.23 \$
La Terre de chez nous	Renouvellement	122.57 \$
Würth	Pièces	728.27 \$
Xérox	Photocopieur	2 150.70 \$
Total des comptes à payer pour le mois de février 2011 :		285 376.40 \$



14931-03-2011
point no 7a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 654-2011 MODIFIANT LE RÈGEMENT 590-2007 AFIN D'AUTORISER SPÉCIFIQUEMENT DANS LA ZONE 146C UN SEUL USAGE DE VENTE EN GROS DE CONFISERIES

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 654-2011 ayant pour effet de modifier le règlement 590-2007 afin d'autoriser spécifiquement dans la zone 146C un seul usage de vente en gros de confiseries.

14932-03-2011
point no 7b

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 590-2007 AFIN D'AUTORISER SPÉCIFIQUEMENT DANS LA ZONE 146C UN SEUL USAGE DE VENTE EN GROS DE CONFISERIES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 pour rendre conforme un usage existant dans la zone 146C;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 4.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la LAU, il est possible de limiter en nombre et même en taille, s'il y a lieu, les usages autorisés dans une zone;

ATTENDU QUE les modifications dans le présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 mars 2011 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'il soit et ordonné par règlement du conseil de la municipalité de Saint-Apollinaire et il est, par le présent projet de règlement, statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

La grille de la zone 146C faisant partie de la grille des spécifications insérée à l'annexe 2 du règlement de zonage numéro 590-2007 est modifiée de la façon suivante :

1. Ajouter « note 2 » à la ligne USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS
2. La note 2 se lit comme suit :
« Un seul usage de vente en gros de confiseries (5144) d'une superficie maximale de 117 m². Tout entreposage extérieur est prohibé ».

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 7^e JOUR DE MARS 2011.



14933-03-2011
point no 7c

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 294, RUE LAURIER

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 964 842 d'une superficie de 18 252.8 m² dans la zone 105 I, situé au 294, rue Laurier;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2011-040 afin de construire un bâtiment principal à l'usage du siège social de la compagnie;

ATTENDU QUE des plans projets d'implantation et de construction nommés 2011-040 ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis n° 2011-040.

Adopté à l'unanimité

14934-03-2011
point no 7d

CPTAQ – 801, RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 584 547 d'une superficie de 31.4 hectares située au 801, rang de Pierriche, dans la zone 10 A;

ATTENDU QUE le propriétaire prépare une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'exploiter une sablière en continuité avec le terrain adjacent;

ATTENDU QUE la demande inclut également un chemin d'accès sur la même propriété;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

14935-03-2011
point no 7e

CPTAQ – LOTS 3 387564 ET 3 387565, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 387 564 et 3 387 565 d'une superficie de 19.7 hectares sur le rang Gaspé dans la zone 25 A;

ATTENDU QUE le propriétaire désire renouveler l'autorisation numéro 318 693 pour l'exploitation d'une carrière de pierres à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);



ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

14936-03-2011
point no 8a

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE des crédits n'excédant pas 7000 \$ sont requis, dont près des deux tiers proviennent des fonds municipaux et les autres, des revenus et pourboires de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer des crédits n'excédant pas 7000 \$ pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 2 avril prochain à la salle communautaire et d'affecter les revenus de la soirée au paiement dudit montant et de recevoir tout l'appui et la collaboration des élus.

Adopté à l'unanimité

14937-03-2011
point no 9a

MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe dépose à la table du conseil la proposition d'organigramme soumis par le directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'il a été proposé de nommer :

- M. Dominique Dubé, directeur adjoint
- M. Nicolas Dûchesne, lieutenant sur l'équipe 1
- M. Simon Desruisseaux, lieutenant en probation sur l'équipe 1
- M. Dominique Bergeron, lieutenant sur l'équipe 2
- M. Yan Fréchette, lieutenant en probation sur l'équipe 2

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt du nouvel organigramme du service de sécurité incendie.

D'autoriser messieurs Desruisseaux et Fréchette à suivre une formation d'officier afin de se conformer aux exigences sur la formation des pompiers au Québec.

Adopté à l'unanimité



14938-03-2011
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 651-2011 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC SUR LA BRANCHE 19 DE LA RIVIÈRE DES MOULANGES ET DES BRANCHES 57, 74 ET 75 DE LA RIVIÈRE BOURRET

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent en vertu la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1.);

ATTENDU QU' à la demande de propriétaires riverains, la Municipalité a mandaté la MRC pour l'exécution des travaux d'entretien sur la branche 19 de la rivière des Moulanges et des branches 57-74 & 75 de la rivière Bourret;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une assemblée des intéressés le 14 avril 2010 relativement aux travaux d'entretien des cours d'eau;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 979 du code municipal du Québec, le conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement de travaux municipaux de toute nature;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 février 2011 par André Sévigny, conseiller no 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement portant le no 651-2011.

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Superficies contributives

Sont assujettis au paiement des travaux décrétés par le présent règlement, les immeubles ci-après décrits selon leurs superficies contributives.

BRANCHE 57 DE LA RIVIÈRE BOURRET

Matricule	Propriétaire	superficie (m ²)	%	Adresse postale
2565-42-0818	Ferme Garino inc.	183 283.12	63.76 %	560, rang Prairie-Grillée, Saint-Apollinaire
2465-76-5320	Ferme Raymond & Fernande Genest inc.	2348.43	0.82 %	547 rang Bois-Franc Ouest, Saint-Apollinaire
2565-07-7455	Gaudreault Martin	3823.29	1.33 %	535 rang Bois-Franc, Saint-Apollinaire
2565-91-4614	Ferme Patro-De inc.	96 316.56	33.51 %	1341 rang Bois de L'Ail, St-Flavien
2566-14-1148	Pelouses Richer-Boulet inc.	1697.08	0.59 %	755, rue Marais, Québec
	Total	287 468.49	100.00 %	

BRANCHE 74 DE LA RIVIÈRE BOURRET

Matricule	Propriétaire	superficie (m ²)	%	Adresse postale
2566-14-1148	Pelouses Richer-Boulet inc.	21 027.07	11.85 %	755, rue Marais, Québec
2565-91-4614	Ferme Patro-De inc.	156 429.50	88.15 %	1341 rang Bois de L'Ail, St-Flavien
	Total	177 456.57	100.00 %	

BRANCHE 75 DE LA RIVIÈRE BOURRET

Matricule	Propriétaire	superficie (m ²)	%	Adresse postale
2665-22-3711	Tremblay Cyril	84 519.80	50.69 %	520 rang Prairie Grillée, Saint-Apollinaire
2566-14-1148	Pelouses Richer-Boulet inc.	2372.28	1.42 %	755, rue Marais, Québec
2565-91-4614	Ferme Patro-De inc.	11 976.48	7.18 %	1341 rang Bois de L'Ail, St-Flavien
2665-32-2588	Hébert Michel	67 855.54	40.70 %	514, rang Prairie Grillée, Saint-Apollinaire
	Total	166 724.10	100.00 %	



ARTICLE 3 Longueurs contributives

Sont assujettis au paiement des travaux décrétés par le présent règlement, les immeubles ci-après décrits selon leurs longueurs contributives.

BRANCHE 19 DE LA RIVIÈRE DES MOULANGES

Matricule	Propriétaire	Longueur des travaux (m)	%	Adresse postale
3065-53-9493	Beaurivage André	32	9.74 %	168 rang Gaspé, Saint-Apollinaire
3065-27-4281	Ferme Leo Hénault Inc.	48	14.60 %	1798, route Kennedy, Scott
3164-29-7946	Therrien Gérard	89	27.08 %	157 rang Gaspé, Saint-Apollinaire
3065-48-4790	Ferme Saint-Apollinaire inc.	118	35.90 %	236 Ste-Geneviève, St-Isidore
3165-30-9523	Rochette Guy	42	12.68 %	152 rang Gaspé, Saint-Apollinaire
	Total	329	100.00 %	

ARTICLE 4 Taxe spéciale « entretien cours d'eau »

Tous les coûts nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien seront répartis sur les biens-fonds des contribuables intéressés au prorata de leur superficie ou de leur longueur contributive mentionnée à l'article 2 et à l'article 3 du présent règlement et seront recouvrables par une taxe spéciale appelée « entretien cours d'eau » conformément au code municipal du Québec, il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 5 Rôle de perception

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à dresser le rôle de perception pour l'exercice financier 2011 et suivants relativement à ces travaux et à percevoir les sommes de deniers requises.

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 7^e JOUR DE MARS 2011.

14939-03-2011
point no 10b

DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE SURFAÇAGE ET PAVAGE 2011

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux de surfacage et pavage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour les travaux de surfacage et pavage pour l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la demande de soumissions publiques pour le projet ci-dessus mentionné.

Adopté à l'unanimité

14940-03-2011
point no 10c

INVESTIGATION DU RÉSEAU DE CONDUITE D'EAU – MESURES DE CONDUCTIBILITÉ DES CONDUITES

ATTENDU QUE la compagnie techno Protection nous a fait parvenir une proposition concernant l'investigation du réseau de conduite d'eau souterraine en fonte sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;



ATTENDU QUE cette investigation a pour principal objectif de définir et valider l'application future de système de protection cathodique sur le réseau de conduite d'aqueduc en fonte, sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE selon l'évaluation de techno Protection, la municipalité de Saint-Apollinaire comporte approximativement 8,5 km de conduite d'aqueduc en fonte, répartie sur 16 rues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de techno Protection pour les mesures de conductibilité des conduites, au montant estimé de 4950 \$ plus taxes.

Ce montant couvre :

- Relevé de conductibilité du réseau de conduite souterraine en fonte
- Rapport d'investigation interprétant les résultats recueillis
- Interprétation des résultats et identification des secteurs éligible à l'installation de système de protection cathodique à courant imposé
- Conclusion et recommandation d'intervention ou de suivi futur

Adopté à l'unanimité

14941-03-2011
point no 10d

RACCORDEMENT DES PUIITS GRENIER ET DES MERLES

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de regards de béton pour les travaux de raccordement des puits Grenier et des Merles;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Fortier 2000 ltée, au coût de 5633.48 \$
- Béton Provincial, au coût de 5990.36 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat des regards de béton pour les travaux de raccordement des puits Grenier et des Merles auprès de Fortier 2000 ltée, pour un montant de 5633.48 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

14942-03-2011
point no 10e

TRAVAUX DE NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT – RUES PRINCIPALE, ROGER ET ROUSSEAU

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer le nettoyage de conduites d'égout sanitaire avec camion écurer et camion vacuum, ainsi que des inspections télévisées de conduites sanitaires, avec caméra à tête rotative;

ATTENDU QUE les travaux de nettoyage et inspection du réseau s'effectueront sur les rues Principale, Roger et Rousseau;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. au cout de 4.66 \$ du mètre linéaire
- Veolia au coût de 5.207 \$ du mètre linéaire

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat des travaux de nettoyage et inspection au plus bas soumissionnaire, LCS, au coût approximatif de 7805.50 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité



14943-03-2011
point no 10f

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL COMPENSATION DE BASE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

14944-03-2011
point no 10g

ACHAT D'UNE MINIFOURGONNETTE CARGO

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une minifourgonnette cargo pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Banlieue Ford, au coût de 28 868.60 \$
- P.E. Boisvert Auto ltée, au coût de 30 469.24 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une minifourgonnette cargo auprès du plus bas soumissionnaire, Banlieue Ford inc., au prix de 28 868.60 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

14945-03-2011
point no 11a

AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ – JEU D'EAU

ATTENDU QUE la compagnie Artik portes et fenêtres a participé financièrement à la construction d'un jeu d'eau à thématique « Pôle Nord »;

ATTENDU QU'Artik s'engage à payer à la Municipalité un montant de 10 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ pour 5 ans selon l'entente signée le 19 août 2010;

ATTENDU QU'au 31 décembre 2010, il reste une somme de 40 000 \$ à recevoir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à affecter au surplus non affecté la somme de 40 000 \$ pour l'attente de la subvention d'Artik.

Adopté à l'unanimité



14946-03-2011
point no 11b

FINANCEMENT TEMPORAIRE – RUES CÔTÉ ET GINGRAS

ATTENDU QUE les travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour les rues Côté et Gingras en vertu du règlement numéro 636-2010 sont partiellement réalisés;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 458 382 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du centre financier aux entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse, selon la progression des déboursés à effectuer.

Adopté à l'unanimité

14947-03-2011
point no 11c

FINANCEMENT TEMPORAIRE – MISE AUX NORMES DES PUIITS GRENIER ET DES MERLES

ATTENDU QUE les travaux de mise aux normes des puits Grenier et des Merles et la construction d'un second réservoir d'eau potable en vertu du règlement 643-2010 sont débutés;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est de 1 909 303 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès du centre financier aux entreprises Lévis-Lotbinière-Bellechasse selon la progression des déboursés à effectuer.

Adopté à l'unanimité

14948-03-2011
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 653-2011 – HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTO-CROSS TERRE-ROUGE

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge située sur le territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 février 2011 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 653-2011 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : TERMINOLOGIE SPÉCIFIQUE

- 1) Conseil : Signifie le conseil municipal de la municipalité de Saint-Apollinaire.
- 2) Écoles de moto : Formation, privée ou en groupe, 80 inscriptions maximum. Les heures des écoles de moto doivent s'intégrer dans l'horaire régulier sauf pour les samedis 30 avril, 7 mai et 25 juin où la formation peut débuter à 9 h. En cas de pluie lors des journées énumérées précédemment, les écoles de motos peuvent être tenues les dimanches 1^{er} mai, 7 mai et 26 juin. Aucune école de moto ne doit se tenir le lundi.
- 3) Municipalité : Désigne la municipalité de Saint-Apollinaire.
- 4) Usager : Désigne le membre, l'élève, l'utilisateur ou l'usager de la piste de motocross Terre-Rouge.
- 5) Journée de compétition : Un maximum de 7 journées où le site peut être exploité à des fins de compétitions de motocross. Le site peut être ouvert de 7 h à 19 h 30, les samedis et/ou les dimanches compris entre le 9 avril 2011 et le 13 novembre 2011.

ARTICLE 3 : TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à la piste de motocross Terre-Rouge, piste de course, d'entraînement et de pratique de motocross située sur le lot 3 383 676, du cadastre du Québec, située sur la route Terre-Rouge dans la municipalité de Saint-Apollinaire.

ARTICLE 4 : HEURES D'OUVERTURE

- A) La piste de motocross Terre-Rouge peut être utilisée à des fins de pratique et d'entraînement à partir du 9 avril 2011 jusqu'au 13 novembre 2011, selon le tableau suivant :

Jours de la semaine	Heures d'ouverture	Spécifications
Lundi		FERMÉ sauf les lundis fériés ¹
Mardi	13 h à 20 h	-
Mercredi	11 h à 20 h	-
Judi	13 h à 20 h	-
Vendredi	13 h à 16 h 30	sauf les vendredis fériés ²
Samedi	11 h à 16 h 30	Sauf les journées de compétition où la piste est ouverte de 7 h à 19 h 30.
Dimanche	11 h à 16 h 30	Sauf les journées de compétitions où la piste est ouverte de 7 h à 19 h 30.

¹ Les lundis fériés de l'année 2011 où la piste peut être ouverte de 11 h à 16 h 30 sont les lundis 25 avril, 23 mai, 5 septembre et 10 octobre 2011.

² Les vendredis fériés de l'année 2011 où la piste peut être ouverte de 11 h à 16 h 30 sont les vendredis 24 juin et 1^{er} juillet 2011.



ARTICLE 5 : STATIONNEMENT

Les besoins en espaces de stationnement doivent être satisfaits sur le lot 3 383 676. Les voies publiques devront être libres de toute entrave à la circulation afin notamment de permettre l'accès au site pour les véhicules d'urgence.

ARTICLE 6 : PARTAGE DES COMPÉTENCES

Le Conseil autorise, de façon générale, tout agent de la paix, ainsi que le fonctionnaire principal ou son représentant, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

ARTICLE 7 : SANCTIONS ET INFRACTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 1000 \$ si le contrevenant est une personne physique; s'il est une personne morale, le contrevenant est passible d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 2000 \$. Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q. c. C-25.1)*.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

ARTICLE 8 : ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 7^e JOUR DE MARS 2011.

14949-03-2011
point no 12b

PLANS ET DEVIS – TRAVAUX PLACE FRANCOEUR

ATTENDU QUE plusieurs travaux de restauration sont requis à Place Francoeur, bâtiment situé au 94, rue Principale;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été demandées pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues :

Architecte	Plans & devis	Surveillance des travaux
Monique Brunet, architecte	15 600.00 \$	4 680.00 \$
Les architectes Fontaine & Gauthier	10 000.00 \$	4 500.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer les contrats pour la préparation de plans et devis et de surveillance des travaux à Place Francoeur au plus bas soumissionnaire, soit les architectes Fontaine & Gauthier, au montant de 14 500 \$ plus les taxes applicables.



Pour l'année 2011, seuls les travaux de priorité 1 identifiés au carnet de santé de l'édifice seront effectués.

Adopté à l'unanimité

14950-03-2011
point no 12c

INSCRIPTION À TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.

ATTENDU QUE Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. (TSS-CA) est un organisme sans but lucratif régional impliqué dans la gestion de programme d'attribution de communicateurs et d'aides techniques favorisant le maintien à domicile et dans la collectivité des personnes en perte d'autonomie ou présentant une déficience physique;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire se joindre à cet organisme et que pour ce faire, une personne doit être désignée afin de représenter le conseil municipal au sein de la corporation Télé-Surveillance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire adhère à la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. et que Julie Rousseau, conseillère no 4, soit, jusqu'à nouvel avis, la personne déléguée désignée pour représenter la Municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.

Adopté à l'unanimité

14951-03-2011
point no 12d

INSCRIPTION AU 19^E CONGRÈS AAPI

ATTENDU QUE le 19^e congrès de L'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) aura lieu les 27 et 28 avril prochain au Loews Le Concorde à Québec;

ATTENDU QUE le forfait comprend :

- Une participation aux conférences et aux ateliers de formation des 2 journées
- Une participation aux activités
- Un droit d'accessibilité à la restauration du congrès
- La documentation et les actes du congrès
- Attestation de participation aux fins de la reconnaissance auprès du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire la directrice générale, Martine Couture, au 19^e congrès de l'AAPI, à un coût de 617 \$ plus taxes, en plus des frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

14952-03-2011
point no 12e

PRECO – DÉCLARATION INTÉRIMAIRE DE DÉPENSES

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;



ATTENDU QUE pour que la date de ce projet puisse être prolongée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

ATTENDU QUE pour que la date de fin de ce projet puisse être prolongée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce projet avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagné d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité

14953-03-2011
point no 12f

RENONCIATION DE DROITS – LOT 3 384 412

ATTENDU QUE le lot 3 384 412 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière dans la municipalité de Saint-Apollinaire, a fait l'objet d'un certificat de localisation préparé par Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, le 22 février 2010;

ATTENDU QUE le lot 3 384 412 a été immatriculé au bureau de la publicité des droits le 20 avril 2007, il remplace par rénovation cadastrale une partie des lots 153 et 167 du cadastre de la paroisse de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE les mesures inscrites au titre de propriété publié sous le numéro 91 165 ne concordent pas au cadastre rénové;

ATTENDU QUE lors de la rénovation cadastrale, le rénovateur a attribué une partie du lot 153 excédentaire à la propriété concernée. Cette étendue de terrain occupée représente une superficie d'environ 19 mètres carrés;

ATTENDU QUE le cadastre du Québec reflète l'occupation réelle des lieux, le lot rénové doit être considéré comme exact;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renoncer et de céder tous les droits que la Municipalité pourrait avoir ou prétendre sur une parcelle du lot 3 384 412 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, ayant une superficie d'environ 19 m² représenté par les lettres A-B-C montrée sur le plan de localisation préparé le 22 février 2010 par Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, minute 15 871.

Adopté à l'unanimité



14954-03-2011
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 mars 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14955-03-2011
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 mars 2011, à 20 h 34.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

Prochaine séance du conseil : le lundi 4 avril 2011